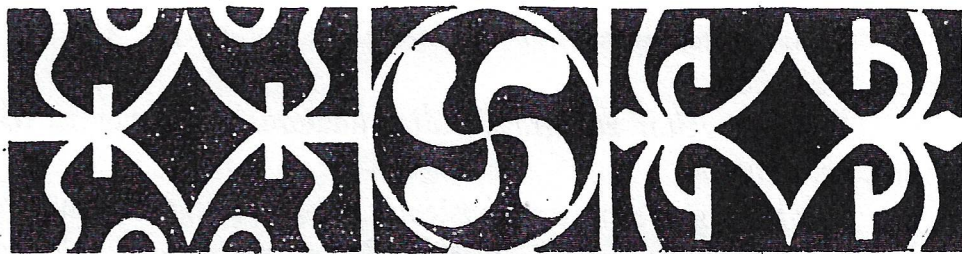


1947



SEMPERE (*Saint-Pée-sur-Nivelle*)

Histoire anecdotique

par Dominique DUFAU

ORIGINE — LEGENDES — GEOGRAPHIE

Les vieux écrits, aux encres rousses ou pâlies, cachent sous leur poussière lentement accumulée par les années, des trésors de relations et d'études dont la lecture procure à l'esprit de savoureux étonnements, satisfait la curiosité la plus aigüe, recule les limites de l'érudition tout en l'enrichissant.

C'est que les vieux papiers, comme les vieilles choses, comme les vieilles personnes gardent, rappellent, transmettent une époque avec ses charmes, sa couleur, sa physionomie, son histoire.

L'historien, selon Littré, ne peut, sans la légende, qui n'ôte rien à la dignité de l'Histoire dont elle est une partie accessoire, mais importante, « représenter ni l'aspect moral, ni les conceptions, ni les croyances, ni l'idéal moral d'une époque antérieure », à la condition, toutefois, qu'elle demeure fiction et qu'elle ne soit point imposée, comme une réalité des faits.

Et si :

« Une morale nue apporte de l'ennui,

« Le conte fait passer le précepte avec lui. »

Kondaireak dio, menderen mendetan, Eskualdunek, asko gudu dorphe iragan, jasain ondoan, bethikotzat bizi diren toki eta mendietan kokatu zirenean, Probenzien lur eta esku-aldeak berexita, balderenak mugatu zituztela.

Alegiak, berriz, dio Laphurdiako Aitoren-Aitoreak Uztaritzeko kapitularria bilarazi zituztela meneko zituen Aitor-ak.

Biltzarrak, elhe gutiz, erabaki zuen Aitor bakotxa jabetuko zela goiz-nabar eta ilhun nabar arte hortan, bere batek harri xuriz inguraz uken hedadura guziaz.

Aitor gehienek hautatu zituzten, lan hortako, nexkatxetan erne-
enak, zaluenak.

Txomin, Aitor zuhurrak, aldiz, hautarazi zuen bereez Martxuka
emazteki zaharra.

Idurikatu goizean, argi hastean, nexkatxak gan ziren lerdan eta
alegera altzoak harri xuriz betheak. Baina, mutil gazteak ondotik jali
zaizkoten, elhe eder, irri solas amultsuenez barreatzaile.

Martxuka, bere adinak lagun, arrakastarik gabe, zoan, ukhurtua,
nihan eta itxant bat gelditu gabe, urhats-urhats, erainez harri xuriak,
inguratzen zuela pittaka-pittaka, jende-mendek, khartsuki zainduko. er-
rotik landuko duten ontasuna, ohidur, sineste beroenez, ederrenez abe-
rastuko duten bizi-ta hil lekua.

Zeru zolan iguzkia itzaltzen abiatu zenean, Txominen eta, zorio-
nak hantukaz zauzkan bere jende guzien aintzinean, kasik oinetan, Mart-
xukak unhadurarekin gehixago ukhurtua, bainon begi artea arin, ezpai-
netan irri gozo, goizean-goiz hasirikako ingurua azken harri xuriaz buru-
ratzen du. Aldiz, nexkatxa gazte bertze harri xuri eraileak, astiarekin,
banoki mutilen solas ederrek tutulikatua, lan guti eginik heldu ziren
presaka-presaka, hats-hantukak, lan-burura heldu naizik ilhunpea arras jin
gabe.

2
—
Biharamunean, Aitoren-Aitor-ak, Laphurdiko Aitor eta populu
guziekin, gan zenean ikhustera zer egin zuten harri xuri eraileek, erha-
siatu zituen nexkatxa guziak egin zuten entsegu ahulaz eta gain-gainetik
laudatu Txominen zuhurtzia, Martxukaren obra, zeren atxoak inguratu
zuen eremua nexkatxek bildu eremuetarik bertzela handi baitzen.

Gero, manatu zioten Aitzindari guzier bakotxa berehala jabe za-
din hautatu lurtzez.

Txomin-ek, bere jende guziak bildu eta ereman zituen ibar gizen
batatera, ur pollit eta laster baten hegitik oihan beltz batetaraino hedat-
zen zena, esku-aldeak bertzalde, Martxukari esker ontasuntzat geldit-
zen zitzaiona.

— « Gure egoitza izan dadiela toki hau eta deitua Ibar-on, adia-
razten du, eta berehala egiten du bere xola.

Horra, beraz, nola, noren gatik, nundik Semperek, Alegiaren ara-
bera, dituen eremu hain zabalak.

L'histoire relate que, lorsqu'en une ère fort reculée, invasions et
luttres cessèrent d'ensanglanter régions et contrées, les Eskualduns, grou-
pés dans la partie nord-ouest de l'Ibérie s'accrochant aux flancs de la
majestueuse chaîne de monts nommés Pyrénées par la Géographie dé-
cidèrent du partage du territoire occupé.

Ainsi naquirent les provinces basques.

Puis vint la création des communautés.

Et la Légende ajoute que l'Aitoren-Aitor, le grand chef du Pays de Labourd, convoqua le Biltzar sous le plus beau chêne du bois qui ombrage encore le mamelon dominant la belle et riche vallée qu'arrose la Nive, autrefois Erobi, et où Ustaritz devait ranger ses habitations qui, sur deux files, longent, avec une curiosité avenante, la voie principale.

Le Conseil des Sages décida, pour couper court aux discussions oiseuses et sans fin, que chaque tribu deviendrait propriétaire de tout le terrain que, de l'aube au crépuscule, un de ses membres désigné encerclerait avec des cailloux blancs.

Chaque groupement chargea de cette opération la plus svelte, la plus alerte de ses jeunes filles.

Seul, le vénérable Aitor Txomin conseilla aux siens le choix de la vieille Martxuka.

Vint le matin fixé.

A l'aurore, les semeuses de cailloux blancs s'éloignèrent non sans émotion, courtoisement accompagnées de jeunes gens dont la prodigalité des propos joyeux et aimables provoquaient rires et exclamations.

Seule la vieille Martxuka avec son cortège d'années et que nul galant ne complimentait, allait courbée et à pas lents, égrenant sans arrêt, sans fatigue de ses doigts gourds l'immense rosaire dont les grains blancs, scintillant au soleil, traçait à jamais la limite du patrimoine sur lequel des générations se succèderaient gardant pieusement, défendant ardemment, se transmettant fidèlement croyances et traditions.

Or, le soir, l'horizon aspirait sournoisement le disque rouge qu'était devenu l'Astre du jour las d'avoir violemment prodigué ses feux, lorsque sous les regards brillants de fierté et de joie des siens, presque à leurs pieds, Martxuka, un peu plus pliée vers le sol, mais souriante, bouclait d'un dernier caillou le cercle commencé le matin, cependant que toutes les autres semeuses, qui avaient beaucoup écouté et passablement musé, pressaient le pas, couraient haletantes afin d'atteindre le point de départ avant que la nuit ne tombât de toutes ses ténèbres sur la Création et sur les Créatures.

Le lendemain, l'Aitoren-Aitor, entouré de tous les Aitor du Pays de Labourd et de son peuple, s'étant rendu compte des délimitations faites la veille par chaque déléguée des tribus, blâma l'inconstance de jeunes semeuses, loua par contre hautement la sagesse de Txomin et l'œuvre de Martxuka, car la superficie délimitée par la vieille semeuse de cailloux se trouvait considérablement supérieure à

celles des étendues encadrées par les accortes, mais insouciantes jeunes filles.

Puis, il ordonna à chaque chef de prendre immédiatement entière et définitive possession du territoire qui lui était échu et les chargea de son développement, de son organisation.

Ainsi, les communautés, qui, par la suite, devaient prendre les noms de paroisses, plus tard de communes, commencèrent leur existence.

Txomin rassembla sa tribu et la conduisit vers une vaste et grasse plaine, baignée par un joli et rapide cours d'eau, à l'orée d'une forêt immense épandant « l'ombre, la nuit, la peur » sur les flancs, sur les sommets des côteaux et collines, au plus profond des ravins et des vallons et constituant, dans son ensemble, grâce à Martxuka, le domaine de sa peuplade.

— « *Gure egoitza izan dadiela toki hau eta deitua Ibar-on* » s'écria-t-il en plantant sa tente.

(« Que ce lieu soit notre demeure et nommée Ibar-on — bonne vallée »).

L'époque n'est pas lointaine où les vieillards continuaient à transmettre avec conviction que la maison qui porte, dans ce hameau, l'appellation de Txominenea (1) a été bâtie sur l'emplacement de la hutte de Txomin qui fonda le berceau de l'importante commune qu'est Sempere, Saint-Pée-sur-Nivelle.

Là s'achève le secret de la légende et son agrément (2).

**

La réalité accordée, certes, une origine à cette communauté si poétiquement, pittoresquement conçue par la Fiction.

Mais le témoignage ne parvient pas à reculer la nuit des temps au delà du XI^e siècle.

Tous deux admettent, cependant, Ibarron ou Ibarren ou même Ibarrun comme désignation primitive de lieu et de nombreux documents y situent l'emplacement, le domicile de la puissante famille seigneuriale dont le nom patronymique devait être, petit à petit, adopté par la Topographie et les Administrations comme appellation de tout le territoire communal.

(1) Maison à Ibarron appartenant actuellement à M. Jean Baptist-Dongaïtz, l'ancien et fameux pelotari de trinquet.

(2) L'essentiel de cette Légende a été contée à l'auteur par M. Michel Eliçagaray, le distingué et regretté docteur en médecine de Sare, mais natif de Saint-Pée-sur-Nivelle. D'autres versions prétendent que les cailloux avaient été remplacés par du fil ou remplacent la vieille et les jeunes filles par un vieillard et des jeunes gens. La persévérance et la sobriété du vieux couronnèrent ses efforts, tandis que les jeunes, après

s
e
e
s
r
e
it
s
s
r
))
e
r
r
e
r
si
u
e
s
e
r
e

Les premiers occupants, bergers nomades comme tous ceux de leur race, y furent définitivement cantonnés par les événements ou s'y fixèrent las d'errer, puis, sous la domination romaine, s'initièrent aux divers travaux agricoles pratiqués par les envahisseurs, travaux que leurs descendants poursuivent dans une lutte patiente, âpre avec cette même terre tant de fois, en leurs temps, aux mêmes saisons, creusée, retournée, ensemencée par chaque lignée.

Bien qu'Ibarron ou Ibarren semble avoir été la première agglomération où, lors de l'introduction du christianisme, une église fut bâtie, le « castrum » n'y fut point construit.

Cet ouvrage de protection et de défense fut édifié environ à une demi lieue à l'est de ce point au pied d'un cirque de côteaux harmonieusement ondoyants et boisés, à la jonction des passages naturels donnant accès à des centres qui devinrent cités, bourgs ou bourgades et prirent nom de Lapurdum ou Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Ascain, Sare, Ainhoa, Souraïde, Espelette, Ustaritz.

Dans ce « castrum », qui, au XIII^e siècle fut transformé en « maison forte » s'est procrée la race des Saint Pée.

Est-ce par ignorance ou simplement par confusion que les écrits officiels de l'époque ne désignent que très rarement Ibarren comme appellation unique de la communauté ? Ou les scribes, les chroniqueurs, les historiens lui ont-ils, par pure séduction, préféré comme nom géographique celui plus glorieux de la maison de Saint Pée, dont, pourtant les fiefs ne constituaient qu'une faible partie de la superficie communale ? ou encore, ont-ils voulu perpétuer avec plus d'éclat le renom de ces nobles seigneurs qui surent, pendant des siècles tenir leur rang avec tant d'honneur et de prestige ? L'explication est difficile. Seul reste le fait.

5
—

Et l'on peut aussi bien croire que c'est selon les convenances, selon les conceptions et les commodités ou par négligence orthographiques que la fantaisie des plumitifs a, au gré des évolutions ou des révolutions, substitué à l'appellation d'Ibarren ou d'Ibarron celle de Saint Pée d'Ibarren, Saint Pée d'Arren, ou d'Harren, Saimpé d'Ybarren,

force défis à la pelote, nombreuses libations et perte de temps, parvenaient hâtivement à un encerclement de fortune.

Nous préférons le choix des cailloux à celui des autres moyens et incidences, parce qu'il nous apparaît qu'en ces temps reculés l'usage du fil était inconnu et qu'en outre la vigne n'était pas encore une culture pratiquée. Qu'il nous soit permis de croire également que le vignoble du patriarche Noé ne devait pas alimenter tous les coins du globe y compris l'Eskual-Herri naissant. Tandis que les cailloux étaient en abondance comme de nos jours et à la portée de toutes les mains sans grand effort de recherche.

Sempé d'Ivarren, Sempé, Baugard (1), finalement Saint-Pée-sur-Nivelle, et, en langue basque Sempere parfois aussi, avec peut-être ironie Sempere ou plutôt pour les besoins d'une rime de pertsu.

D'ailleurs, au XVII^e siècle, la capricieuse et jolie rivière qui traverse son étendue, s'est également vu son ancien nom Urxuri ou Urdaçuri (2) changer en celui de Nivelle, « pour des raisons et des circonstances que l'on ignore » (3).

**

6.257 ha. 78 a., 50 centiares constituaient, à la confection du cadastre en 1811 la superficie du territoire de Saint-Pée-sur-Nivelle.

A l'origine, de sombres et épaisses forêts couvraient presque entièrement ce territoire dont, au cours des siècles, un défrichement lent, mais opportun, devait livrer à l'agriculture les parties les plus accessibles au fur et à mesure des besoins ou de la convoitise de tous ceux que le charme du site, l'abondance cynégétique, la fertilité du sol, les richesses sylvestres attiraient en ces lieux.

6
Pendant les longues soirées d'hiver, alors que la bise siffle, se plaint ou hurle au dehors, l'on se plaint encore, autour du foyer où un grand feu folâtre, à affirmer qu'en ces temps là Laputsagaraya était premier voisin d'Ostolapea, tellement les bois étaient vastes et les chaumières espacées.

La distance était de 18 kilomètres par routes et sentiers entre ces propriétés, toutes deux dépendant actuellement de Sempere, la première se trouvant située tout proche d'Urdax à la frontière espagnole et la seconde aux confins de Guéthary et d'Ahetze.

Et l'on n'oublie jamais d'ajouter qu'un soir l'« Etxeko-andere » de Laputsagaraya s'aperçut, à l'approche du repas, que le tonneau de cidre était vide. Elle en fit la remarque à son mari, qui, immédiatement, appela l'un des valets.

— « *Oha, galdezak Ostoloperi afariko behar dugun pitarra* ».

(Va, demande au maître d'Ostolapea le cidre qu'il nous faut pour le souper).

Le domestique chaussa ses espadrilles et partit à pied.

(1) Nom donné pendant la Révolution.

(2) J.-B. BAILAC, *Nouvelle Chronique de la ville de Bayonne*, p.132.

(3) Urdaçuri ou Urdassury figure comme ancien nom de la rivière Nivelle notamment sur un rapport de M. Lespes de Hureau, Lieutenant Général au Sénéchal de Bayonne en 1719, mais sur une carte de 1780 ce cours d'eau figure sous le nom de Nivelle, JOSEPH NOGARET, *Saint Jean-de-Luz des origines à nos jours*, page 60.

J.M. Hiribarren, dans « Eskualdunac » le désigne par Ur-hertsu.

Actuellement, les riverains Sempertars emploient simplement l'expression de « Ur-handia », par opposition à « Ur-zirripa » (ruisseau) et ils en composent, en quelque sorte, un suffixe qu'ils ajoutent au nom de l'endroit, ainsi : Utsaleko ur-handia, Zarikako ur-handia, etc...

Il fut de retour pour le « benedicite » avec la boisson nécessaire et le repas fut pris gaiement.

Cette performance n'étonne guère les auditeurs grands et petits frileusement groupés autour de l'âtre, tant l'agilité et l'endurance sont qualités innées du basque.

Certes, l'imagination aime, recherche le merveilleux, les esprits s'y attardent, ne l'abandonnant qu'à regret, nous devons, cependant, à la vérité qu'à cette époque ce voisinage ne pouvait pas être un voisinage établi dans la périphérie de Sempere pour la raison bien simple que jusqu'à la Révolution française les terres d'Amotz, sur lesquelles s'étalent les appartenances et dépendances de Laputsagaraya, n'étaient pas encore comprises dans le domaine de Saint-Pée-d'Ibarren parce qu'elles étaient, avec le moulin y bâti sur la rive droite de la rivière Urzuri ou Urdaruzi ou Nivelle, la propriété des Seigneurs, Comtes ou Barons d'Espeleta qui se succédèrent dans le vieux manoir dont les murs épais dominant toujours fièrement le fronton du village coquet d'Espelette.

Il est un fait accompli — un manuscrit sans nom d'auteur, contient à ce sujet des précisions chronologiques suffisantes — que les noms d'Espeleta portaient, outre le titre de comte, celui de baron de Gostoro et d'Amotz, ou même simplement celui de baron d'Amotz, titre notamment porté par Antoine d'Espeleta, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Charles III, tandis que son frère Ferdinand d'Espeleta, chevalier de Charles III, de Saint-Jean de Jérusalem, de la Conception et de Notre-Dame de la Guadeloupe, était désigné sous le titre de baron de Gostoro (Souraïde) (1).

A la mort de dona Juliana Enriquez de Ablitas, dernière baronne d'Espeleta, Gostoro, Amotz, décédé sans postérité, la baronie devint la propriété de la Communauté d'Espelette.

Mais quand les lois de 1789, abolissant les anciennes formations décrétèrent que les villes, bourgs et villages ne seraient plus désignés que sous le nom de communes, parce que :

« Les citoyens français, disent-elles, considérés sous le rapport » des relations locales qui naissent de leur réunion dans les villes et » dans certains arrondissements de campagne, forment des communes » (2), la baronie d'Espeleta fut scindée en trois parties : Espelette garda son territoire actuel, Gostoro devint commune et prit le nom de Souraïde (Zuraïde) Amotz vint enrichir l'étendue déjà importante de Sempere.

(1) Maison d'Espeleta, manuscrit, pages 47-55-59-60-63-64-65-66.

ABBE HARISTOY : Les Paroisses basques, Tome 1, pages 209-301.

(2) BARON C.F.E. DUPIN, Histoire de l'Administration locale ou Revue Historique, page 135.

Quelle raison, quelle nécessité présida à ce partage, à cette adjonction ?

Alors qu'Espelette et Souraïde se montraient réfractères au nouveau régime, (ils devaient avec Ainhoa, Sare et d'autres villages, être frappés d'infamie sous la terreur), Saint-Pée d'Ibarren se soumettait, dès les premiers jours, aux lois et à la constitution révolutionnaires.

L'on peut croire que Sempere ait reçu la récompense de son émancipation par cette attribution, dont le sol va, tout en confrontant Souraïde, Ainhoa et Sare, limiter l'Espagne, séparant ces deux derniers villages et isolant entièrement Sare du canton d'Espelette duquel il dépend.

Ainsi fut constituée la superficie cadastrale de Saint-Pée-sur-Nivelle qu'encerclent les florissantes communes de Saint-Jean-de-Luz, d'Ahetze, d'Arcangues, d'Ustaritz, de Souraïde, d'Ainhoa, d'Urdax (Espagne), de Sare, d'Ascain.

L'Assemblée Nationale réorganisa la détermination de la consistance territoriale et les bases administratives des nouvelles formations foncières.

Et, en conformité de l'art. 1^{er} du Titre second du Décret des 20, 22, 23 novembre 1790, ainsi conçu :

8
—
« Aussitôt que les municipalités auront reçu le décret, et sans » attendre le mandement du Directoire du District, elles formeront un » état indicatif du nom des différentes divisions de leur territoire, s'il » y en a déjà d'existantes, ou de celles qu'elles détermineront s'il n'en » existe pas déjà, et que ces divisions s'appelleront sections, soit dans » les villes, soit dans les campagnes ».

La Municipalité de Saint-Pée, par délibération prise le 20 mars 1791, créa les cinq sections suivantes :

« Première section dite d'Amotz, composée du ci-devant quar- » tier et de Cherrenda, limitée : du levant, par les confins de la com- » munauté d'Ainhoa, du nord, par ceux en partie de celle de Sou- » raïde et en partie par les sections d'Olhasso, de la Place et » d'Ibarren, du couchant, par les confins de la communauté d'Ascain, » et du midi, par ceux de la paroisse de Sare, la rivière le Nivelle la » coupant à peu près par le milieu ».

« Deuxième section dite de Helbarron, composée du ci-devant » quartier et de Bastida, d'Ihintze, de Karrikatxarria, limitée : du » levant, par la section d'Ibarren, du nord, par les confins de la com- » munauté d'Ahetze du couchant, par les confins de Saint-Jean-de- » Luz, et du midi, par ceux de la communauté d'Ascain, le rivière » le Nivelle la séparant aussi en deux parties à peu près égales ».

« Troisième section dite d'Ibarren, composée du ci-devant quartier limitée : du levant, par la section de la Place de la présente paroisse, du nord, par les confins d'Ahetze, du couchant par la section de Helbarron, et du midi par les confins de la communauté de Sare, séparée par la Nivelles, comme ci-dessus ».

« Quatrième section dite d'Olhasso, limitée : du levant par les confins de Souraïde, du nord, par ceux de la communauté d'Ustaritz et d'Arcangues, du couchant, par la section de la Place et du midi par le territoire de la section d'Amotz ».

« Cinquième section dite Plaza ou la Place, composée du ci-devant quartier, d'Urgury et d'Arzirin, limitée : du levant par la section dite Olhasso, du nord, par la communauté d'Ahetze, du couchant, par la section dite d'Ibarren, et du midi, par la section dite d'Amotz, coupée par le milieu par la rivière appelée Nivelles ».

Ce sectionnement devant subir une modification, en vertu d'une Ordonnance de Louis-Philippe, roi de France en date du 8 octobre 1831, prescrivant que dans les communes d'Anglet, Bidache, Hasparren, Saint-Jean-de-Luz et Saint-Pée, les assemblée des électeurs seraient divisées en trois sections, le conseil municipal de Sempere procéda à cette opération dans sa séance du 28 mai 1843.

Le tirage au sort désigna comme première section Hergaray (1) comme deuxième section Ibarren-Helbarron, comme troisième section Amotz.

Actuellement les documents officiels subdivisent Saint-Pée-sur-Nivelles en neuf quartiers principaux :

Le Bourg avec	59 maisons	95 ménages	310 habitants
Amotz avec	98 —	102 —	568 —
Arzirin avec	14 —	12 —	62 —
Helbarron avec	78 —	77 —	448 —
Ibarren avec	70 —	71 —	367 —
Olha avec	21 —	25 —	98 —
Olhasso avec	38 —	38 —	206 —
Urgury avec	14 —	14 —	71 —
Hergaray avec	55 —	53 —	304 —

Total : 447 maisons 487 ménages 2.434 hab. (2)

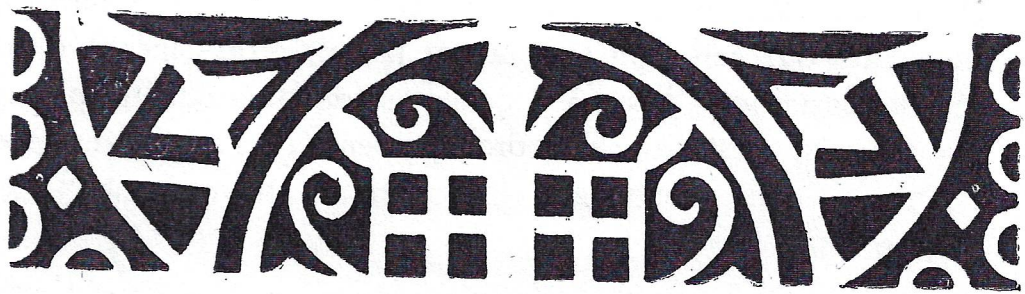
(à suivre)

(1) Hergaray (*Her*, abréviation de *herri*, région ; *garay* ou *garai*, haut, élevé, région élevée) était primitivement confondu dans la section d'Olhasso ; l'importance de ses plateaux et ravins boisés, et son accès, plus facile en ont fait un quartier important.

(2) Recensement de 1936.



The page contains faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the paper. The text is scattered across the page and is too light to be transcribed accurately.



SEMPERE (Saint-Pée-sur-Nivelle)

Histoire anecdotique

par Dominique DUFAU

ORIGINE. — LEGENDE. — GEOGRAPHIE

(Suite)

Ce vaste territoire de Semperé va, au cours des années, s'émailler de belles et massives maisons aux lourds toits inégaux, aux pans de bois étonnamment décoratifs, surgies du sol un peu partout au gré du goût ou de la préférence des bâtisseurs, s'avoisinant ici en petites agglomérations constituant hameaux ou quartiers, là, s'élevant, seules, dominant terres et site, plus loin, blotties « lau haritzen erdian » au fond de verts vallons, au pied et à l'abri de gracieux mamelons.

Mais, pendant de longs lustres, sur ces lieux que foulaient à chaque instant de multiples hordes et légions guerroyantes et envahissantes, ne se dressaient que quelques rares et misérables huttes et chaumières souvent incendiées et pillées.

Voici une curieuse assertion relative à l'un des passages de guerriers sur les terres de Semperé, assertion hardie et inédite contenue dans un mémoire et un supplément de mémoire (1), adressés les 31 mars 1848 et 18 septembre 1850, par Pierre Martin Duronéa, ancien administrateur du directoire du district d'Ustaritz, ancien notaire et maire de Saint-Pée-d'Ibarren, à M. Dupont de l'Eure, président du Gouvernement Provisoire.

— « En effet, dit-elle, l'histoire prouve que Charlemagne, » après avoir conquis la Catalogne et rétabli sur le trône d'Aragon » le roi Ibignardi, voulant entrer en France, fut battu à Ronceveaux

(1) Les brouillons manuscrits de ces deux mémoires sont, avec d'autres papiers du même, en la possession de l'auteur.

» et que ne trouvant sur toute la frontière de ce pays d'autres routes
» bouvières que celle qui existait par la vallée de Cinco Villas (val-
» lée de Bastan) — jusqu'à a commune de Sare pour le passage de
» ses chariots, c'est par cet endroit, qu'en 778, ceux-ci entrèrent en
» France », puis, continuant leur chemin, traversèrent Saint-Pée-
d'Ibarren.

Il apparaît probable qu'une confusion, opérée dans l'esprit du rédacteur et signataire des documents sus-visés, ou simplement pour les besoins d'une cause âprement défendue (2), lui ont fait dévier l'itinéraire des impedimenta de l'armée de Charlemagne, qui, cependant, reste tracé et parcouru sur le territoire de Sempere, car, nous lisons dans la magistrale et lumineuse étude du Général H. Richter sur « la Voie romaine de Bordeaux à Astorga dans la traversée de la Basse Navarre et la Chanson de Roland » (3).

« Voilà les ports de Cize de la Chanson qui se prolongent diffi-
» ciles et redoutables au-delà de Bidarray, d'Espelette, de Souraïde
» jusqu'au balcon de Chancho ou aux bois de la Madeleine d'Or-
» zantz... ».

Or, la forêt d'Orzantz couvre de ses 254 hectares une bonne partie du sol de Sempere.

Et, dans la conclusion de son travail, le même auteur ajoute :

« C'est, enfin, par le chemin romain de Bidarray à Arbonne
» et Lapurdum par l'Iduzkimendi et le revers de l'Artzamendi et
» du mont d'Arrain que le cortège funèbre des trois Pairs s'est
» acheminé vers les grandes Landes et la nécropole de Blaye. » (4).

Obligatoirement, avec cet itinéraire, Arbonne ne pouvait être directement atteint qu'à travers les étendues nord de Sempere.

Dans la débandade provoquée par la déroute de Roncevaux, quelques faibles éléments de l'ost du grand Karl n'auraient-ils pas emprunté la voie indiquée par Pierre Martin Duronéa ? Alors le vraisemblable de son affirmation deviendrait vrai.

(2) Pierre Martin Duronéa voulait faire adopter le projet du tracé de la route royale, reliant la France à l'Espagne, par Bayonne, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Vera, la vallée de Bastan, Elissondo et Pampelune. Il ne fut point écouté et cette route, partant de Bayonne, passe par Ustaritz, Larressorre, Espelette, Ainhoa, Dantxarienea, Urdax, Elissondo pour aboutir à Pampelune.

(3) « Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne », N° 53, Juillet-Décembre 1946.

(4) « Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne », N° 53, Juillet-Décembre 1946, page 113.

Donc, les occupants des huttes et chaumières, parsemées sur la superficie de Sempere, cherchaient, comme ceux des autres régions, leur subsistance dans le travail dur et obstiné de la terre « soustraite à l'emprise ténébreuse, » de la forêt.

Après les invasions romaines, celtiques, nordiques les luttes fréquentes entre les seigneurs locaux empêchaient toujours industrie active et grand commerce, maintenant les populations dans une existence pauvre, rude, inquiète.

L'occupation anglaise, qui, commencée en 1155, devait pendant trois siècles tenir en échec la Couronne de France, vint améliorer cette situation par sa politique, que, sagement, les rois de France adoptèrent et continuèrent par la suite.

Les monarques anglais, Ducs d'Aquitaine, défendirent aux gentilshommes des Pays de Labourt et de Soule d'être seigneurs d'un lieu ou d'une contrée ; ils ne les voulurent que seigneurs, sans juridiction, de leurs propres biens, c'est à dire simples propriétaires fonciers.

Par contre, ils firent des hommes libres des habitants de ces deux provinces.

Ce fut le commencement d'une prospérité qui ne fit qu'accroître jusqu'au XVII^e siècle, fut à son apogée au XVIII^e siècle, et que les incursions rapides et échelonnées des Espagnols ne devaient pas trop troubler.

Devenu fivatier ou alleutier, le Sempere-tar se construisit une demeure solide, confortable à laquelle, aux XVII^e et XVIII^e siècles, il fit subir de nouvelles et importantes modifications, lui donnant cet aspect, cette originalité, ce caractère définitifs qu'elle étale depuis.

Il se bâtit cet « etxe » qui, « beaucoup plus qu'une chose, est « presque une personne munie de droit, tenue à maints devoirs, ayant un » état civil inscrit au-dessus de la porte et qui au lieu de recevoir le » nom du propriétaire, lui donne le sien. » (5).

Il le bâtit dans ce style labourdin qui semble avoir été adopté ou créé par imitation ou adaptation d'après les modèles apportés par les marins de la région ou d'après des plans établis selon leurs indications, à l'instar des maisons à pans de bois des pays nordiques (Suède, Norvège, Hollande, etc.), entrevues pendant leurs longs et multiples voyages, plans modifiés, toutefois « par des mains autochtones, mains » expertes de tailleurs de pierre ou de menuisiers, lesquels étaient invin-

(5) O' Shea, La Maison Basque, page 5.

» ciblement attachés à leurs recettes professionnelles léguées par les
» ancêtres. » (6).

Et cette maison labourdine, « qui n'est ni espagnole, ni fran-
» çaise, ni d'un style de Renaissance espagnole, ni d'un style gothi-
» que français tout en étant un peu tout cela à la fois, il l'a voulue
» quand même euskarienne dans son ensemble, comme dans son
» détail. » (7).

Il l'érigea vaste, imposant, car les « Coustumes Généralles gar-
» dées et observées au païs de la Bourt et ressort d'iceluy », écrites,
arrêtées et publiées par le Parlement de Bordeaux, le 10 mai 1514,
encouragèrent quelques coupes sombres dans cette forêt de Sempere où,
jusqu'alors, seuls, le Temps et l'Ouragan osaient quelques dégâts.

« Chacun paroissien pouvant, selon lesdites « Coustumes »,
» prendre des arbres en bois communs de la paroisse, pour la prouision
» de leigue, de bois de fuste, pour bâtir en la paroisse et non pour
» vendre, ne tirer hors de ladite paroisse ». (Des terres communes,
» herbages et pâturages, et dommages donnés es héritages, article IV,
» paragraphe I^{er}).

13
—
Chaque constructeur avait donc, en ces temps là, la faculté de
choisir les arbres qu'il désirait, de les prélever sans la moindre rede-
vance, mais, avec, sous peine de sanctions, l'obligation stricte de les
utiliser comme bois de charpente et de menuiserie entrant dans l'édifi-
cation ou l'aménagement de son bâtiment.

C'est ce qui explique la profusion des poutres, solives, chevrons
et pans qui s'enchevêtrent, s'entrecroisent avec prodigalité, leurs cubage
et poids, la solidité des planchers grossièrement équarris qui compo-
sent, qui ornent nos « etxes » et que soutiennent des murs d'une épais-
seur inconnue dans la bâtisse nouvelle.

C'est alors et c'est ainsi que, tout proche du manoir, à l'orée de
son enceinte, derrière l'église, gigantesque chef de file, à la structure
massive à peine dominée par un clocher carré et trapu, que les quel-
ques constructions, misérablement groupées, prirent, grâce à l'évolu-
tion heureuse, grâce à des transformations et conformations ingénieu-
ses, une extension nouvelle avec des allures cossues, bourgeoises, cons-
tituèrent une agglomération où le commerce, l'artisanat se localisèrent,
se développèrent avec prospérité.

Le bourg ou « Plaza » de Sempere se forma de cette façon et
devint définitivement le centre de la communauté, le centre des affai-
res, le centre paroissial et administratif.

(6) H. Godbarge, « Arts basques anciens et nouveaux », page 48.

(7) Même auteur, même ouvrage, page 60.

C'est dès lors aussi qu'Ibarren ou Ibarron, centre originaire et incontestable de la communauté, cessa de l'être et n'est plus qu'un quartier, qu'une simple dépendance.

Son nom, cependant, continua à être adjoint à la désignation topographique de la paroisse jusqu'au *XVIV*^e siècle, époque, à laquelle l'appellation « Saint-Pée-sur-Nivelle » remplaça, sur les cartes géographiques et les pièces officielles, celle de « Saint-Pée-d'Ibarren », ayant des mémoires le souvenir d'une origine dont, à en croire la Légende, le sage Txomin et la vaillante Martxula furent les fervents pionniers.

Cet endroit, qui, en 1609, lors du fameux procès de la sorcellerie, portait déjà le nom de « Akerreta » (8), s'ornait, en 1684, de dix-sept maisons d'après le dénombrement présenté, le 26 mai de la dite année, au Bureau des Finances de Bordeaux par Léonard de Caupenne, baron, puis marquis d'Amou, Seigneur de Saint-Pée.

Elles s'alignaient sur deux rangées le long d'un espace allongé d'une forme irrégulière dont le côté nord était occupé par Barberaenea et Etxexuria et le côté sud par Xuhurrenea et Elizaldea.

Les inscriptions, gravées notamment sur les linteaux des portes de six desdites constructions, avèrent par leurs dates l'époque du remaniement de leur apparence, de l'agrandissement de leurs corps.

« *Dissarotz*, 1632 », lit-on sur l'une de ces inscriptions. (9).

(8) Réunion de boucs. L'on sait quel rôle prépondérant jouait cet animal dans les sabbats où il personnifiait le maître des Enfers et symbolisait la lubricité. — D'après un procès-verbal dressé le 13 décembre 1507, par Guillaume de La Duché, Lieutenant du Sénéchal des Lannes au siège de Bayonne, des lettres patentes du Roy — (Louis XII) — contenant ban et arrière-ban, furent « criées et publiées à haute voix, son de trompe et cri public » par Gracia de Casamajor, sergent royal, ayant en sa compagnie Bertrand Doyanart, trompette ordinaire de la Ville de Bayonne, notamment « à la place d'Acarette » du lieu de St-Pierre d'Ibarren.

(9) Cette inscription a une particularité qui dérouta les chercheurs. Le nom « *Dissarotz* » y est, en effet, précédé d'un arc tendu sur lequel une flèche se trouve obliquement braquée, le tout assez grossièrement sculpté, et, sur la lettre « t » figure une petite sphère y reliée dans sa partie inférieure. Nous regrettons, faute de talent de dessinateur, de ne pouvoir, pour meilleures démonstration et compréhension, soumettre cet ensemble à la curiosité et à l'appréciation du lecteur. Beaucoup prétendent que cet arc n'est qu'une initiale maladroitement dessinée et voient une pelote dans le disque placé sur le « t » et dans cette lettre un chistera, sans songer que si, en 1632 l'on pouvait jouer à la balle, le chistera n'était point connu. D'autres, plus circonspects, ne considèrent ces signes que comme une fantaisie du tailleur de pierre.

Or, grâce à une note anonyme tombée par hasard entre nos mains, nous croyons apporter à cet énigme une solution rationnelle. L'on sait — la savante et substantielle étude de Colas sur la « Tombe Basque » est riche en preuves et arguments », que les sculpteurs lapidaires complétaient souvent les inscriptions tombales ou placées au-dessus des portes par des attributs professionnels. En outre, par Ordonnance du 28 Avril 1448, Charles VII

« 1636 », simplement sur la deuxième. (10).

« *Joannes Hirigoyen, Maître Charpentier, 1673* », sur la troisième.

« *Martin d'Alcola et Marie d'Arraioague, sieur et dame de Monduteguy, fait l'an 1676* », sur la quatrième. (11).

« *Martin de Habans, Maître Chirurgien, et Jeanne de Monduteguy, sieur et dame de Semperene-Etcheberria, fait l'an 1707* », sur la cinquième. (12).

« *Martin Borda, Maître Chirurgien, 1774* », sur la sixième.

Simultanément, la même architecture embellit dans les mêmes proportions et avec la même originalité, avec pittoresque les autres chaumières éparpillées, par petits groupes ou seules, sur la surface de Sempere, leur donnant ampleur, solidité, grand air.

Ainsi se dressèrent : Larrondoa, Kontienea, Zilarrenea, Martzilarenea, Traxaenea, Gastelaenea à Olha ; Ihabea, Motxoa, Ibarburua, Dolabaratzea, Laparraenea à Olhaso ; Bernatenea, Xuhailenea, Migelene, Mikeluna à Hergaray ; Lulua, Akerte-etxeberria à Akertegaray ; Erebea, Etxenika, Hiriberria à Artzirin (13) ; Antzola, Harizmendia, Urgury-etxeberria, Elsospea (maison infançonne), Betrisantse-nea, Zaldunenea à Urgury (14), Hiriarte, Gaaz-etxea, Inharrea, Do-

15
décréta que toutes les villes et campagnes fourniraient un archer par 50 feux ou maisons. Ces hommes, qui devaient se monter et s'équiper et devaient être prêts à marcher partout, même hors du royaume, ne recevaient de solde que lorsqu'ils entraient en campagne, mais ils étaient exempts d'impôts ; on les appelaient des francs archers. Ils s'entraînaient souvent à perfectionner leur adresse en effectuant des tirs sur une cible morte ou vivante fixée au haut d'une perche. Nous voici à la solution : la sphère surmontant le « t » de Dussarotz, figure la cible, le « t » la perche et l'arc tendu dirige la flèche vers ce but et ces attributs veulent indiquer la charge de franc archer de cet ancien maître de la maison qui expose encore cet état-civil et cette attestation.

(10) Sur la maison Barberaenea, l'une des fiefs des Seigneurs de Saint-Pée et où, en 1609, descendit de l'Ancre, fut rejoint par la belle dame Sancierena et où il assista à la première des messes noires. Actuellement hôtel Laffitte. On y admire, dans la salle à manger du restaurant, deux belles poutres de 0 m. 75 de hauteur, 0 m. 40 de largeur et de 8 mètres de longueur.

(11) Sur la porte de la splendide maison Mundutegia dont l'escalier monumental, à la magnifique et massive rampe en bois tourné, permet à quatre personnes de monter de front jusqu'au grenier.

(12) Plus connue sous le nom de Philixenea. Fut, par acte de M^r Miquelaperitz, notaire à Anglet, en date du 29 novembre 1847, donnée par M. Garrin d'Arcangues à la Commune de St-Pée pour servir de presbytère.

(13) Contraction de « arte-zingira », coin marécageux.

(14) Dénaturation de « Urzury », qui, à l'époque, s'écrivait « Urgury », avec « ç » — (c cédille) —. Une confusion de la cédille avec le jambage du « g » a changé l'orthographe de ce nom et de « Urgury » en a fait

laretta, Etxenika, Bidartea, Iribarruna, Ihintzea, Okindegia, Goyeïxea, Iratzeta à Ibarron ; Basdida-agerrea, Bidaxenea, Etxegaraya, Hiriartea, Ihintz-agerrea, Haitzea, Kamieta, Olhagaraya (maison infançonne), Behereko-etxea, Olha-etxeberrikoborda à Helbarron (15) qui superbement encore défie les rigueurs des saisons et l'usure du Temps.

Sempere prit de l'essor Une multitude de petits métiers s'y développèrent, parmi lesquels des fabricants de piques (16), des armuriers, des maîtres chaudronniers, des duranguiers (17), des meuniers, des tailleurs de pierre, des maçons, des charpentiers, des charrons, des tisserands, des fabricants de chocolat, des marchands, des cordonniers, des tanneurs, des tourneurs, des cardeurs, des aubergistes, des gardes-bois, des marins.

Les professions libérales étaient également représentées par des sergents royaux — (huissiers) — des notaires, des maîtres chirurgiens, des officiers de santé.

Une industrie y fut également florissante : celle des « Olha », fours qui servaient à la fonte des minerais de fer et de cuivre.

Les plus nombreux se trouvaient sur les fiefs des Seigneurs de Saint-Pée, aux alentours immédiats du château et donnèrent à leur

« Urgury », appellation prise d'ailleurs, et gardée avec sa déformation, à la rivière — (actuellement « Nivelle ») — qui, « frêle rivière aux eaux blanches » — (René Cubzacq, St-Jean-de-Luz, page 7) — baigne ce quartier.

Que l'on soit indulgent pour nos essais étymologiques, science qui, si elle fait parfois sourire, cherche, par une heureuse disposition, à expliquer l'inexplicable aux curieux qui veulent absolument que toute chose ait une explication.

(15) Nous n'énumérons que les principales maisons ayant conservé leur véritable caractère et le style labourdin dans sa pureté.

A Amotz, qui alors dépendait de la baronie d'Espaletta, l'on peut également admirer ; Gastembidea, maison infançonne, dont la façade principale est ornée, fait unique au pays basque, d'un porche surmonté de cette inscription, ciselée dans un écusson :

« Laurens de Hiriart et Gracina de Hiriygoyen sire et dame de la maison Infançonne de Gatembidea 1704 »

Amotz-Urrutia portant l'inscription latine suivante :

« Amotz Urrutia, anno 1753, huius ce domus herris Armoleres Artium Magistro Maria Eque Berroet aeterna pax »

(Aux maîtres de cette maison, Armoleres, maître es arts et à Marie Berroet, paix éternelle.)

Kamieta, Armora, Xuanaenea, Ziburua, Arraboxenea, Xapelenea, Betrienea.

(16) Le Conseil de la Ville de Bayonne acheta à St-Pée trois douzaines de piques choisies parmi les meilleures pour être offertes au Prince Henri II de Condé qui vint à Bayonne le 2 Septembre 1611 après sa nomination de Lieutenant Général de Guyenne — (Ct de Blay de Gaix, Hist. Mil. de Bayonne, page 9, Tome II).

(17) Fabricants de « mandils », sorte de manteaux de laine commune, persistants et durables ; marchands aussi de toile et de tissus.

ensemble le nom de « Olha », appellation que ce lieu, devenu quartier, porte encore aujourd'hui.

C'est probablement pour cette raison que les armoiries des Saint-Pée, écartelé aux 1 et 4 d'or à trois pals de gueules, comprennent trois chaudières d'or aux 2 et 3.

D'autres fours, appartenant à des particuliers, existaient à Olhaso — (ou Olhatsu, garni de fours) — et sur quelques points du territoire, que situent les noms des maisons actuelles : Olha-etxeberria, Olha-garya, Olha-bidea, Olhandegia, etc. (18).

Le plus important, où un ou plusieurs martinets fonctionnaient, était « l'olha » de Helbarron, dit « fonderie » dans les documents. Installé dans un joli vallon, à la limite de Saint-Jean-de-Luz, il comprenait four et forge ; ses appareils étaient mûs par l'eau d'un beau bassin à allure d'étang. (19).

Tous ces « olha » étaient alimentés par les mines de Vera et de cette région ; ils étaient chauffés au moyen des « othea » et autres essences prélevés dans les bois de la commune. Le fer ou le cuivre produit était utilisé par les armuriers, forgerons et idoinés du lieu ou des environs.

(18) Tous ces fours cessèrent de fonctionner à une époque antérieure à la Révolution Française que nous ne pouvons pas fixer exactement, les écrits et documents locaux n'en faisant pas mention.

Une seule forge subsiste au quartier d'Olha jusqu'en 1898. Elle se trouvait dans une aile de la maison Perikoenea. Elle était tenue, en dernier lieu, par Jean Dithurbide, mieux connu sous le sobriquet de « Gantxiki arotza » — (Jean forgeron) —, qui, d'après une fort intéressante communication en langue basque avec traduction en langue française faite par M. Jean Halsouet, ancien brigadier forestier et conseiller municipal de St-Pée, maître de Donamartia, et relatée dans « La Pelote Basque » d'E. Blazy, pages 48 et suivantes, eut le premier, en 1857, alors qu'il n'était âgé que de 10 ans, l'idée de se servir, pour jouer à la pelote, d'un récipient d'une forme allongée et ovée appelé « xixtera ou xixtroa » dont on usait pour cueillir haricots, pommes de terre et autres produits de la terre.

Il eut l'ingéniosité de tresser de ses doigts d'enfant une vannerie plus petite, plus légère que ces sortes de paniers, et de lui donner la forme du gant de cuir qu'utilisaient les pilotaris d'alors. Cette innovation eut du succès ; elle finit par remplacer « l'esku-larrua » — (gant de cuir) — trop lourd, trop rigide.

Malgré ses dispositions pour la vannerie, Gantxiki préféra l'enclume à cet art et se fit forgeron. Son atelier fut fermé à sa mort. Il est complètement démoli. Seule existe la maison Perikoenea à laquelle cette forge était adossée.

(19) Cette fonderie, dite de « Xuhastia » a été abandonnée il y a environ 70 ans. Devenue propriété de MM. Marassé et Lordon de Bayonne, elle fonctionnait encore en 1844, ainsi qu'il résulte d'une délibération prise par le Conseil Municipal de St-Pée, le 15 Mars de ladite année, par laquelle, à la suite d'une pétition adressée le 28 Novembre 1942 par les propriétaires à M. le Préfet des Basses-Pyrénées, « tendant à obtenir la permission de maintenir indéfiniment en activité ladite forge telle qu'elle existait » et considérant « qu'il y avait avantage à avoir dans la commune un établissement de ce genre », décision fut prise en faveur de son maintien.

Ce bourg ou « Plaza » de Sempere, qui, malgré événements, malgré invasions et occupations ennemies, prit de l'extension en conservant, toutefois, son plan original, comptait, en 1851, 25 demeures selon un mémoire adressé, le 23 juin de la même année, par Pierre Martin Duronea à M. Pommé, ex-agent voyer général des Basses-Pyrénées.

Sa description par J.-M. Hiribarren dans son « Eskaldunac » est peu attrayante :

« Ohatze ederra du bederen herriac,

« Bainan etcheac oro kasik itsusiac.

« Bere haran ederra nihoiz ez beztitu ;

« Agueri ezduela gusturic izatu. »

— (Le village a, certes, un beau nid, mais ses maisons sont presque toutes laides. Elles n'orneront jamais sa belle vallée ; ce qui dénote un manque de goût.)

Evidemment, ce poète ne pardonnait pas à cette commune de n'avoir pas eu l'héroïsme, quand éclata la Révolution, d'accepter, comme ses circonvoisines, l'infamie, de subir, à leur exemple, oppression, ruine et martyre.

Et son mépris lui dicta encore :

« Nahiz, balio duen tontotasuneco ».

— (Bien qu'elle brille par sa lourdeur, son apathie). —

Une activité soutenue et éclairée des Municipalités successives mena à bonne exécution divers projets de voirie et d'embellissement.

A ces fins, le Conseil Municipal de St-Pée prit les délibérations suivantes :

Le 19 juin 1846 pour la démolition, moyennant indemnité, de la moitié en profondeur de la maison Etxexuria, dite aussi Darretxenea, sise dans la partie nord de la place.

Le 17 avril 1859, pour l'acquisition de la maison Elissaldea située dans la partie sud du même lieu.

Le 24 avril 1859, pour la démolition, moyennant indemnité, de la maison Xuhurrenea, limitrophe de Elissaldea.

Le 11 mai 1859, la démolition de ladite maison de Elissaldea.

L'on se mit à l'œuvre. La suppression de ces immeubles permit à la route de Bayonne d'abandonner son tracé charretier, étroit, tortueux, cahoteux pour devenir une voie large, commodément carrossable, de pénétrer dans le bourg de Sempere par sa partie nord pour suivre son parcours vers le sud à travers les emplacements de Xuhurrenea, d'Elissaldea, du jeu de paume qui se dressait derrière

ces deux bâtiments et d'aboutir, en enjambant le canal du moulin, au carrefour des Cinq-Cantons d'où ses prolongements devaient atteindre d'un côté Sare par Amotz, de l'autre côté Espelette par Souraïde.

Grâce aussi à ces travaux, l'abord principal de l'église fut complètement dégagé et converti en une place publique où périodiquement devait se tenir le marché aux produits de la ferme, et fut détourné le lit d'un ruisseau qui coulait entre Etxexuria et Barberaenea et qu'un aqueduc couvert de dalles branlantes, mal jointes dirigeait vers la rivière.

En 1863, fut construit par le sieur Hardoy, entrepreneur à Cambo, sur un terrain sis au delà et à l'est de l'ancien (20), l'élégant fronton dont le mur domine un magnifique terrain de 100 mètres de long sur 20 mètres de large, clos d'un mur à deux gradins.

19
A la même époque, la route de St-Jean-de-Luz, laissant son premier trajet par la rive gauche de la Nivelle et par Ascain, prit, par la rive droite de cette rivière la direction actuelle, non sans subir, cependant, diverses et successives orientations et rectifications.

Par délibération, prise le 8 août 1875, le Conseil Municipal de St-Pée approuva le plan de la construction de la mairie-école, dressé par M. Doyères, architecte à Bayonne ; il vota les crédits nécessaires à cet effet. Cette édification fut faite et achevée en 1876.

Chacun se mit à construire avec plutôt banalité.

Aux 17, puis 25 maisons s'ajoutèrent 34 nouvelles demeures, et « Plaza » eut et possède 59 feux, « a gros et grand air, sent la tradition et l'opulence ».

(à suivre)

(20) Acquisition faite par délibération du Conseil Municipal de St-Pée, en date du 16 Mai 1860, au sieur Bertrand Iraçabal moyennant le prix de 80 francs l'are, mais à la condition que la commune lui céderait au même prix la parcelle restant de l'ancien jeu de paume.